

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
25/02/2025	25/02/2025	Présents à l'ouverture de la séance	= 11
		Votants la présente délibération	= 12

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi trois mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Séverine NICAISE, Rémi METIVIER, Ludivine CHEVALIER

Absentes excusées : Lynda LAFOND (pouvoir donné à Ludivine CHEVALIER), Suzy DIEUL,

Absents non excusés : Gaël PELTIOT, Rénald FRAIPONT

Secrétaire de séance : Madame Eliane LEVEILLE

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 03.03.2025-6

▪ 6°) AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2024 BUDGET « MAM » :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique 2024, et vote à mains levées, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats de la manière suivante :

- VU le déficit d'Investissement 2024 de	- 7 198.77 €
l'excédent de Fonctionnement 2024 de	+ 22 454.07 €
il n'y a pas de restes à réaliser	

Il est nécessaire d'affecter **7 198.77 €** (déficit investissement) **au compte 1068** (recettes d'investissement) pour couvrir le déficit d'investissement.

Le solde de l'excédent de fonctionnement = 22 454.07 € - 7 198.77 € = **15 255.30 €** est maintenu en section de fonctionnement au **compte 002** (recettes).

Le déficit d'investissement est repris au **compte 001** (dépenses) pour **7 198.77 €**.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture

le

de l'affichage en lieu public le 10 mars 2025

pour copie conforme

Louplande, le 10 mars 2025

Suivent les signatures au registre et

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20250303-03032025-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2025

Affichage : 20/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

